

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle
et numérique

Arrêté du 22 novembre 2023

**portant nomination d'un directeur délégué à l'Ecole nationale supérieure des mines de
Paris**

NOR : ECOG2331956A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et
numérique,**

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'Ecole nationale supérieure
des mines de Paris (Mines Paris) et notamment son article 14 ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2020 portant nomination du directeur adjoint chargé de la
recherche à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris ;

Sur proposition du directeur général de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Vimont (*Yannick*), professeur de classe exceptionnelle de l'Institut Mines-Télécom, est
reconduit à son poste de directeur délégué à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris,
chargé de la recherche, jusqu'au 30 juin 2025.

Article 2

Le directeur général de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 22 novembre 2023

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du Conseil général de l'économie,
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,

L. ROUSSEAU